ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Non soutenu

AMENDEMENT

N º CL142

présenté par
Mme Valetta Ardisson, M. Blanchet et M. Trompille

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

« Le Gouvernement remet au Parlement dans un délai de 6 mois après la promulgation de la loi un rapport sur l'opportunité d'augmenter le nombre de place dans les centres de rétention administrative et le cas échéant, la création d'un schéma national de planification pour les centres de rétention administrative. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce rapport semble nécessaire car si l'augmentation de la durée du placement en CRA est voté, il faudra nécessairement faire un audit de la situation actuelle (emplacement, capacité, infrastructures…) et prévoir le cas échéant, la mise en place d'un schéma national de planification des CRA.